



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LVII)/13
29 octobre 2021

FRANÇAIS
Original: ENGLISH

CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION
Du 29 novembre au 3 décembre 2021
Session en visioconférence

**QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'ARTICLE 15 DE L'AIBT
DE 2006 CONCERNANT LA COOPÉRATION ET LA
COORDINATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS**

(Point 16 de l'ordre du jour provisoire)

**Compte rendu du Secrétariat sur le point 16 de l'ordre du jour relatif aux
Questions se rapportant à l'article 15 de l'AIBT de 2006 concernant la coopération et la coordination
avec d'autres organisations**

A. Introduction

Au cours de ses délibérations en 2021, le Groupe consultatif non officiel (GCNO) a demandé au Secrétariat de fournir au Conseil un rapport sur sa collaboration avec d'autres organisations internationales (en privilégiant plus particulièrement la pertinence des activités de levée de fonds) conformément à l'article 15 de l'AIBT, 2006, qui énonce ce qui suit:

1. Pour atteindre les objectifs du présent Accord, le Conseil prend toutes dispositions appropriées aux fins de consultation et de coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses organes et institutions spécialisées, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et d'autres organisations et institutions internationales et régionales compétentes, ainsi qu'avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile.
2. L'Organisation utilise, dans toute la mesure possible, les facilités, services et connaissances spécialisés d'organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé, afin d'éviter le chevauchement des efforts réalisés pour atteindre les objectifs du présent Accord et de renforcer la complémentarité et l'efficacité de leurs activités.
3. L'Organisation tire pleinement parti des facilités du Fonds commun pour les produits de base.

Bien que la CNUCED soit l'enceinte des Nations Unies dans le cadre de laquelle tous les Accords internationaux sur les bois tropicaux ont été négociés, elle n'a jamais contribué de financements au programme de travaux de l'OIBT, qui est substantiel. Le Fonds commun pour les produits de base a financé par le passé plusieurs projets de l'OIBT mais, en 2016, il est passé à un modèle d'aide aux pays en développement (prêt ou don) axé principalement sur les activités à potentiel commercial, ce qui n'est pas conforme à la nature des projets et activités de l'OIBT. Le présent document se concentre donc principalement sur les interactions récentes avec les organisations qui ont été recommandées dans plusieurs décisions récentes du Conseil comme étant susceptibles d'être des sources de financement pour les projets/activités de l'OIBT, comme indiqué ci-dessous. Il examine également plusieurs questions en suspens au titre de la décision 8(LV) relative à la Mise en œuvre de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT – Phase I.

La décision 8(LV) relative à la Mise en œuvre de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT – Phase I et la décision 4(LVI) qui se rapporte à la Mise en œuvre de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT – Phase II s'appuient sur la décision 5(LIV) relative au Renforcement de l'architecture de financement et de la levée de fonds de l'Organisation et sur la décision 9(LIII) ayant trait à l'Amélioration de l'infrastructure de financement et des stratégies de levée de fonds de l'OIBT. Chacune de ces décisions reposait sur les fondements des activités de levée de fonds et de création de partenariats de l'OIBT, tels qu'établis et élaborés dans le rapport du Comité des finances et de l'administration (CFA) [document XXVIII/8]. Les groupes de travail spéciaux qui ont été créés en vertu des décisions 9(LIII) et 5(LIV) et la Commission consultative constituée par les décisions 8(LV) et 4(LVI) ont fait rapport au Conseil chaque année, en recommandant des mesures à prendre par le Directeur exécutif, entre autres, sur l'exploration des possibilités d'associer des flux de financement ou de renforcer la collaboration avec d'autres initiatives et mécanismes de financement des forêts, tels que le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres organisations, ce dans le but de mobiliser des financements et des partenariats qui contribuent à l'OIBT et à ses Objectifs, et les renforcent.

Dans le cadre de ses efforts de mise en œuvre des décisions suscitées, le Secrétariat a pris des mesures cohérentes et continues, en cherchant à établir une collaboration et une coopération avec ses partenaires internationaux, qui comprennent plusieurs organisations internationales des Nations Unies et autres organisations, pour exécuter le mandat que lui assigne l'AIBT de 2006.

Le GCNO a demandé que soit préparé le présent rapport afin que les membres puissent être informés de manière collective des derniers développements intervenus sur le plan des activités de collaboration et de coopération avec les partenaires internationaux de l'OIBT, et pour solliciter de la part du Conseil des orientations sur la manière dont le Secrétariat pourrait mieux exploiter ces opportunités ultérieurement. Comme le Conseil en est conscient, la mise en œuvre des paragraphes opératoires de la décision 4(XVI)

relative à la Mise en œuvre de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT – Phase II fait l'objet d'un compte rendu séparé au titre du point 17(a) de l'ordre du jour du Conseil [document ITTC(LVII/14)] et doit être examiné en parallèle avec le compte rendu contenu dans le présent document du Conseil.

B. Mise en œuvre de la décision 8(LV) «Mise en œuvre de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT – Phase II»

Cette partie examine la mise en œuvre des aspects pertinents de la coopération/la collaboration au titre de la décision 8(LV) sur la Mise en œuvre de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT – Phase I. Chaque paragraphe opératoire respectif est traité dans l'ordre chronologique conformément à la décision 8(LV). Un résumé des mesures prises est présenté dans le tableau 1.

Tableau 1 – Interaction avec d'autres organismes sollicité dans la décision 8(LV)

Paragraphe	Description	Statut
1. Engager le dialogue avec le Secrétariat du FEM	Lettre envoyée en mai 2021	ACHEVÉ
2. Proroger le protocole d'accord avec la CDB et la CNUCLD	MoU avec la CDB convenu en fév. 2021; discussions avec la CNUCLD amorcées	ACHEVÉ/EN COURS
3. Conclure un protocole d'accord avec la CCNUCC	Lettre envoyée en avril 2021, en attente d'une réponse	EN COURS
4. Relayer les priorités de l'OIBT dans le cadre du FEM-7, participer aux Comités directeurs du FEM	Lettre de l'OIBT envoyée en mai 2021 à l'ensemble des points focaux du FEM et de la CDB dans les pays membres, ainsi qu'au Secrétariat de la CDB, relayant les priorités et communiquant les projets pertinents nécessitant des fonds	ACHEVÉ
5. Accréditation officielle par le FVC	Demande d'accréditation répondant à toutes les questions du FVC soumise au FVC en avril 2021 (en attente d'une réponse)	EN COURS

Paragraphe opératoire 3 – Engager le dialogue avec le Secrétariat du FEM

Des lettres ont été envoyées en mai 2021 au Secrétariat du FEM et aux points focaux de l'OIBT, appelant à ce que les priorités et les objectifs de l'OIBT soient pris en compte dans le cadre du huitième cycle de reconstitution des fonds du FEM, et appelant les points focaux de l'OIBT, en particulier ceux des pays membres producteurs, à se coordonner avec le Secrétariat de l'OIBT et à inclure leurs projets prioritaires OIBT dans leurs éventuelles propositions de financement soumises au FEM à cet égard. Le FEM a transmis sa réponse, indiquant que l'OIBT serait prise en compte et qu'il consentait à ce que les membres se coordonnent avec l'OIBT sur cette question. Cela a été fait et les détails figurent au titre du Paragraphe opératoire 7 ci-après.

Paragraphe opératoire 4 – Proroger les protocoles d'accord avec la CDB et la CNUCLD

CDB - Le protocole d'accord renouvelé avec la CDB a été parachevé en février 2021 et est en cours de mise en œuvre. Le Secrétariat explore actuellement les moyens de travailler conjointement avec le Secrétariat de la CDB dans l'espoir de lever des fonds pour mettre en œuvre les activités prévues dans le cadre de ce protocole d'accord afin de les rendre fonctionnelles.

CNUCLD - Le Secrétariat a contacté en avril 2021 le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD), afin de prier cette organisation d'examiner le renouvellement de son protocole d'accord (maintenant expiré) avec l'OIBT. Une réunion exploratoire a eu lieu en juillet 2021 entre les deux Secrétariats, qui a porté sur des questions d'intérêt mutuel susceptibles d'être incluses dans le protocole d'accord renouvelé avec la CNUCLD, en gardant à l'esprit que ces questions de collaboration seront conformes au mandat de l'OIBT en vertu de l'AIBT de 2006. Au moment de la rédaction du présent compte rendu, une deuxième réunion exploratoire était prévue en novembre 2021, dans l'espoir de finaliser le protocole d'accord en 2022.

Paragraphe opératoire 5 – Conclure un protocole d'accord avec la CCNUCC

Une lettre a été envoyée en avril 2021 au Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), mais aucune réponse n'a été reçue à ce jour. Au moment de la

rédaction du présent document, le Secrétariat se préparait à participer à la CdP-26 à Glasgow, malgré le fait que sa candidature à la tenue d'une manifestation parallèle ait été rejetée en raison de la concurrence acharnée entre les plus de 1 400 candidatures reçues par la CCNUCC. Sur la base des contacts avec des collègues au sein du Secrétariat de la CCNUCC, il est apparu que la CCNUCC aimerait voir des avantages financiers et/ou politiques clairs dans la signature de protocoles d'accord avec d'autres organisations. Le Secrétariat continuera à chercher à obtenir une réponse à la lettre envoyée en avril et, si aucune n'est parvenue au moment de la CdP-26 en novembre, le Secrétariat s'efforcera d'avoir des consultations en personne lors de la CdP-26, si cela est possible. En outre, l'OIBT, en tant que membre du Groupe Commerce & Marchés, a été représentée dans le Dialogue de la CCNUCC sur la forêt, l'agriculture et le commerce des produits de base (FACT), coorganisé par le Royaume-Uni et l'Indonésie, pour mettre en avant les efforts que mène l'OIBT dans le domaine de la gestion durable des forêts tropicales et du commerce international.

Paragraphe opératoire 6 – Relayer les priorités de l'OIBT en prévision du FEM-7

Dans sa lettre envoyée au Secrétariat du FEM, le Responsable en chef (ReC) de l'OIBT s'est enquis de la possibilité pour l'Organisation de participer à ses Comités directeurs, demande à laquelle le FEM a répondu que cela était réservé aux membres et aux secrétariats des conventions de Rio. Les priorités de l'OIBT, son mandat et les projets pertinents nécessitant des fonds que les pays membres producteurs pourraient prendre en compte dans leurs démarches auprès du FEM pour les enveloppes de financement ont été transmis dans cette lettre envoyée aux Secrétariats du FEM/de la CDB et dans la lettre envoyée à tous les points focaux du FEM et à ceux de la CDB dans les pays membres. De nombreux projets liés à la conservation et à la gestion durable de la biodiversité dans les forêts tropicales sont en attente d'un financement. Il est encourageant de constater que de nombreux pays membres, aussi bien des membres consommateurs que des membres producteurs, ont répondu à la lettre envoyée. Dans leur réponse, plusieurs membres consommateurs ont noté que, bien qu'ils soient le point focal du FEM ou de la CDB, ils ne décident pas à quelle entité les fonds du FEM sont alloués, et que les pays bénéficiaires devaient postuler par leurs propres canaux. Les réponses transmises par les membres producteurs ont été dans l'ensemble encourageantes, car nombre d'entre eux ne connaissant pas précisément quels projets étaient soumis à l'OIBT, ils ont indiqué qu'ils consulteraient leur point focal OIBT respectif, dont les coordonnées ont été fournies, en vue, espérons-le, d'examiner si leurs demandes d'assistance adressées au FEM pourraient incorporer au moins certains éléments des questions pour lesquelles ils sollicitent un appui de l'OIBT.

Paragraphe opératoire 7 – Accréditation par le FVC

Le Secrétariat a franchi plusieurs étapes du processus d'accréditation avec le Secrétariat du FVC en Corée, au cours desquels il a fourni des commentaires détaillés et des informations supplémentaires ainsi que demandé. Ce long processus avait commencé en 2014, mais avait été interrompu en raison de la dépréciation de fonds de l'OIBT, obligeant à reprendre le processus de candidature en 2017-2018. La version la plus récente de la candidature de l'OIBT a été soumise en avril 2021; le Secrétariat du FVC a transmis son retour d'information auquel il a été répondu en septembre 2021; au moment de la préparation du présent document à la fin d'octobre, aucune réaction ni demande de suite à donner n'avait été reçue.

C. Autres récentes activités collaboratives

Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF)

En tant que membre fondateur du PCF, l'OIBT poursuit de manière active son engagement avec les partenaires du PCF en assistant à toutes ses réunions et en collaborant avec certains partenaires sur les initiatives conjointes du PCF telles que:

- l'Initiative «Du bois durable pour un monde durable» (SW4SW) en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) et la Banque mondiale;
- l'Initiative conjointe sur la restauration des paysages forestiers en étroite collaboration avec le FEM, l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN); et
- l'Initiative conjointe relative au Projet mondial sur l'enseignement forestier de la FAO en étroite collaboration avec la FAO et l'IUFRO.

Ces activités font l'objet d'un compte rendu détaillé au titre du point 17 (a) de l'ordre du jour du Conseil consacré à la mise en œuvre de la décision 4(LVI) [document ITTC(LVII)/14] et du point 15 de l'ordre du jour du Conseil dans le rapport d'activité sur la mise en œuvre du Programme de travail biennal de l'OIBT 2021-2022 [document ITTC(LVII)/11]. Le Secrétariat continuera de prendre une part active à la coordination et à la coopération du PCF avec l'ensemble de ses membres et poursuivra à la fois les priorités de ses membres et de l'Organisation à cet égard, afin de s'assurer que les objectifs de l'OIBT de 2006 soient réalisés et que les intérêts du CIBT soient pris en compte.

En raison des mesures en vigueur découlant de la Covid-19, tous les travaux en coopération et en concertation avec les membres du PCF et certains membres individuels du PCF ont été, en 2021, menés en ligne. L'OIBT a participé et contribué à toutes les réunions, manifestations et activités du PCF organisées en 2021, notamment en apportant son appui à plusieurs activités menées par le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et la FAO à titre individuel, tout en contribuant aux travaux du PCF. On citera notamment:

- La participation à la réunion du Groupe d'experts du FNUF sur l'Évaluation des conséquences de la pandémie de Covid-19 sur la gestion durable des forêts
- La contribution d'apports aux activités de l'OIBT portant sur le Plan des travaux du PCF 2021-2024
- Des apports au rapport du PCF présenté lors du FNUF-16
- Participation lors de la 16^e session du FNUF le 27 avril 2021 à une table ronde sur les Priorités thématiques du FNUF-16: Avancées vers la réalisation des Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OMF)
- Participation lors d'une manifestation parallèle du PCF en marge du Volet politique de haut niveau des Nations Unies (HLPF) sur «Le rôle des forêts en temps de crise: des modes de production et de consommation durables pour inverser la tendance à la déforestation»
- Contribution au titre de partenaire conjoint (en collaboration avec la FAO et l'IUFRO) à la formulation de l'Initiative conjointe du PCF sur l'enseignement forestier
- Participation les 17 et 18 novembre 2021 à la réunion du Groupe d'experts du FNUF sur l'Examen à mi-parcours de l'Arrangement international sur les forêts (IAG)
- Participation, en qualité de membre du Groupe Commerce & Marchés, au Dialogue sur l'agriculture, la forêt et les produits de base (FACT) lors de la CdP-26 à la CCNUCC, pour mettre en avant les activités de l'OIBT sur le plan de la GDF et du commerce des produits ligneux et non ligneux tropicaux, qui devrait alimenter les réunions interdépartementales et les dialogues ministériels avant et durant la CdP-26 à Glasgow
- Participation en mars, juin et septembre 2021 aux réunions du groupe de concertation du PCF en prévision du XV^e Congrès forestier mondial
- Au titre de l'Initiative du PCF sur la restauration des paysages forestiers (Tiers II), qui a été financée par le FEM, l'OIBT a obtenu une enveloppe de 38 867 \$EU (en 2019) destinée à promouvoir ses *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical*. L'OIBT et l'IUFRO ont élaboré de concert quatre modules de formation à la RPF

FAO

L'OIBT est également étroitement impliquée dans plusieurs projets communs avec la FAO, ainsi que détaillé dans le rapport d'activité sur la mise en œuvre du Programme de travail biennal de l'OIBT (PTB) 2021-2022 [document ITTC(LVII)/11] qui sera présenté au titre du point 15 de l'ordre du jour du Conseil. On citera notamment:

- Collaboration en 2021 de l'OIBT avec la FAO sur une étude mondiale du déficit de l'offre par rapport à la demande en bois tropicaux, qui a été élargie à l'ensemble des bois, à paraître dans le cadre du rapport de la FAO intitulé *Situation des forêts du monde* (SOFO), dont la publication coïncidera avec la tenue du Congrès forestier mondial en mars 2022 (activité 1 du PTB; document ITTC(LVII)/11)
- Collaboration de l'OIBT avec la FAO sur le Projet mondial sur l'enseignement forestier et la Conférence internationale sur l'éducation forestière menés à terme en septembre 2021, comme indiqué dans le Rapport d'activité sur le PTB à la suite de l'activité 2.7 (document ITTC (LVII)/11)
- Collaboration de l'OIBT avec la FAO sur l'Élaboration de trois profils de pays pour alimenter la base de données juridiques en ligne TimberLex, comme indiqué dans le Rapport d'activité sur le PTB à la suite de l'activité 2.8 (document ITTC(LVII)/11)
- Collaboration de l'OIBT avec la FAO sur l'Examen du commerce durable des produits forestiers dans la région du bas Mékong, comme indiqué dans le Rapport d'activité sur le PTB à la suite de l'activité 2.9 (document ITTC(LVII)/11)

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) – activité 5 du PTB (document ITTC(LVII)/11)

L'engagement actif de l'OIBT auprès de la CITES a bénéficié de sa capacité à l'aider à mettre en œuvre les résolutions adoptées lors de ses Conférences des Parties se rapportant aux espèces d'arbres. À cette fin, l'OIBT a conclu en 2021 avec le Secrétariat de la CITES un contrat d'un montant de 375 538 \$US, destiné à fournir une assistance au Programme CITES sur les espèces d'arbres (CTSP) en vue de: i) réaliser une étude sur les espèces productrices de bois d'agar et organiser un atelier de validation pour examiner l'étude; ii) coorganiser un atelier international de formation sur l'identification du bois; iii) assister, conseiller et apporter sa contribution à l'examen à mi-parcours et final du CTSP; et iv) participer aux réunions du Comité

consultatif du CTSP. Dans le cadre de cette activité et au titre de contribution au CTSP, l'OIBT financera également un projet sur la gestion durable de l'acajou en Équateur.

En dehors du CTSP, l'OIBT continue également, avec le soutien d'autres donateurs, d'aider ses pays membres à mettre en œuvre les dispositions de la CITES s'appliquant aux essences tropicales qui y sont inscrites. Ces travaux portent sur:

- Un projet à Madagascar destiné à accompagner la mise en œuvre du plan d'utilisation et de suivi/traçabilité des stocks de bois de rose (accord signé, équipe du projet en place; systèmes de suivi en cours d'évaluation);
- Un projet au Cameroun en collaboration avec l'Université d'Adélaïde (Australie) destiné à mettre en œuvre des tests génétiques de traçabilité et de vérification dans les chaînes d'approvisionnement de *Prunus africana* et de *Pericopsis elata* (accords signés avec l'Université d'Adélaïde et le Gouvernement du Cameroun; premier atelier organisé au Cameroun en août 2021; prélèvement d'échantillons en cours de planification);
- Le projet en Équateur mentionné ci-dessus qui sera considéré comme une contribution au CTSP (accord en cours de négociation).

EGILAT-APEC

L'OIBT continue de contribuer et de prendre une part active au programme de travail du Groupe d'experts sur l'exploitation forestière illicite et le commerce associé de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (EGILAT-APEC), dans le cadre duquel elle présente des comptes rendus sur les travaux d'intérêt mutuel pour l'OIBT et les membres de l'EGILAT-APEC, en mettant en exergue les efforts et les projets de l'OIBT axés sur la réduction de l'exploitation forestière illégale et de la déforestation. En 2021, le soutien de l'OIBT a pris la forme d'une participation à la 19^e réunion de l'EGILAT-APEC 19 en février ainsi que d'une contribution à un atelier de l'EGILAT-APEC en mai et en septembre 2021.

Dialogues sur la forêt, l'agriculture et les produits de base (FACT) lors de la CdP-26 à la CCNUCC -

L'OIBT a participé à une série de dialogues pluripartites FACT réunissant pays consommateurs et pays producteurs sous les auspices de la CdP26, qui ont été coorganisés par le Royaume-Uni, en tant que pays hôte de la CdP-26 à la CCNUCC, et l'Indonésie respectivement, dans le contexte desquels ont été mis en exergue les travaux de l'OIBT dans des domaines d'intérêt pertinents, en prônant les avantages du développement socio-économique et environnemental et son lien avec le commerce légal et durable des produits forestiers. Les résultats de ces dialogues alimenteront les discussions de gouvernement à gouvernement lors de la CdP-26.

Chaînes d'approvisionnement mondiales vertes (GGSC) – La collaboration entre l'OIBT et le programme relatif aux GGSC se poursuit dans le cadre de plusieurs activités communes en cours, qui sont détaillées dans les activités 2.1(a) et (b) du PTB 2021-2022 au titre du Programme de l'OIBT sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC) (document ITTC (LVII/11)).

Institut des études sur l'environnement mondial (IGES), Japon – Les activités de collaboration conjointes entre l'OIBT et l'IGES sont bien implantées et se poursuivent dans le cadre de l'activité 2.6 du PTB 2021-2022 (document ITTC (LVII/11)), qui est axée sur l'analyse systématique des systèmes de vérification de la légalité/d'équivalence et des meilleures pratiques qui sont en place dans certains pays tropicaux concernant le commerce légal et durable.

Institut de recherche sur la foresterie et les produits forestiers (FFPRI), Japon – La collaboration de l'OIBT avec le FFPRI est bien implantée et se poursuit avec une manifestation conjointe sur la lutte contre les incendies de forêt tropicale qui se tiendra en novembre au pavillon de l'Indonésie lors de la CdP-26 à la CCNUCC.

D. Rôle catalyseur de projets de l'OIBT

Cette partie présente des exemples de récents projets de l'OIBT qui ont contribué au développement de projets/programmes financés de plus grande envergure en exposant les résultats de projets de l'OIBT correctement exécutés à de plus importants organismes de financement. Bien que ces fonds aient été canalisés vers les pays par d'autres organisations, il conviendrait que le rôle joué par des projets initiaux de l'OIBT pour obtenir des financements supplémentaires soit reconnu comme s'agissant d'une contribution importante et serve d'argument valable pour que l'OIBT continue de financer des projets d'échelle relativement petite et bien exécutés qui ont historiquement constitué l'essentiel de son aide aux pays. La contribution de projets de l'OIBT à des initiatives plus vastes devrait être un élément important de la collaboration et de l'engagement de l'Organisation avec d'autres organismes de financement, même si ces organismes ne contribuent pas de fonds directement à l'OIBT ou par son entremise. Tous les membres

devraient continuer de mettre en avant le travail important réalisé dans le cadre des projets de l'OIBT lorsque des propositions d'initiatives plus importantes sont en cours d'élaboration, et qu'ils veillent à ce que les contributions des projets de l'OIBT soient dûment reconnues lorsque ces initiatives de plus grande portée parviennent à attirer des fonds.

- Le projet de l'OIBT «Renforcement des capacités pour la gestion durable des forêts sclérophylles tropicales de la côte nord du Pérou» PD741/14 Rev.3 (F), financé par l'Organisation, a été exécuté par le Partenariat pour la recherche et le développement intégrés (AIDER) en collaboration avec les autorités régionales de Piura, Tumbes, Lambayeque ainsi que des acteurs des secteurs public et privé, dans le but d'explorer de nouvelles opportunités de financement pour cette région du pays. Le projet a permis de renforcer les capacités de cadres locaux à concevoir des propositions de projets de conservation et de développement durable liés aux forêts, à l'eau et au climat. AIDER et les collaborateurs du projet ont réussi à formuler une proposition de projet axée sur la conservation des forêts sèches au Pérou et intitulée «Gestion durable et restauration des forêts sèches de la côte nord du Pérou», qu'ils ont soumise dans le cadre du septième Cycle de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7). Le projet est maintenant approuvé et le financement a été finalisé (GEF ID 10541) moyennant une enveloppe du FEM de 7,6 millions \$EU et une contrepartie du Gouvernement du Pérou de 53,5 millions \$EU.

Le projet a également contribué à mettre en place une alliance stratégique entre AIDER et la division des solutions basées sur la nature d'une société énergétique française. Piura et Tumbes. Cela a abouti à un grand projet dont l'objectif est de promouvoir les investissements REDD+ dans les aires protégées de la réserve de biosphère du nord-ouest du Pérou et de créer des plantations forestières avec des espèces indigènes telles que le caroubier. Suite à l'approbation de la note conceptuelle en 2020, AIDER conduit actuellement une étude de faisabilité des plantations et conçoit une initiative REDD+ en coordination avec les autorités régionales et le Service national des aires naturelles protégées (SERNANP). La conception et la mise en œuvre du projet impliquent d'autres acteurs clés tels que le Service national des forêts et de la faune sauvage du Pérou (SERFOR) et l'organisation communautaire locale CECOBOSQUE. Le financement du projet (démarrage prévu en 2022) est de 50 millions \$EU sur une durée de 20 ans.

- Le projet PD 725/13 Rev.2 (F) de l'OIBT «Réhabilitation des terres forestières dégradées de la forêt classée d'Ahua par les femmes de l'association MALEBI en compensation des ressources forestières prélevées pour les besoins en énergie-bois (charbon de bois et bois de feu)» était un petit projet mené en Côte d'Ivoire moyennant un budget de l'OIBT de 149 408 \$EU. Suite aux résultats positifs de ce petit projet de l'OIBT, le Programme d'investissement forestier de la Banque mondiale finance actuellement un projet élargi (budget de près de 400 000 \$EU) pour permettre aux femmes membres de MALEBI d'étendre les activités de restauration des paysages forestiers à une zone plus vaste de la réserve forestière d'Ahua.
- Le projet PD 449/07 Rev.2 (M) «Renforcement de l'application des lois forestières en Papouasie-Nouvelle-Guinée» (budget de l'OIBT de 739 040 \$EU) a aidé la PNG à améliorer la gouvernance de ses forêts et a permis d'élaborer la première ébauche de la norme PNG sur la légalité du bois (TLS). À l'issue du projet de l'OIBT en 2016, la PNG a reçu du Gouvernement de l'Australie une aide financière importante pour poursuivre le développement et la mise en œuvre de la TLS dans le cadre du Programme 3 Forêt et commerce responsables en Asie (RAFT3) de l'Union européenne (UE) et de la FAO (à travers le Programme FAO-UE FLEGT). En 2021, l'Autorité forestière de PNG a soumis la version finale de la TLS à l'Institut national des normes et de la technologie industrielles de PNG, ce qui correspond à la dernière étape avant publication officielle de la TLS par le gouvernement en vue de son entrée en vigueur.
- Le projet RED-PD 029/09 Rev.1 (F) «Suivi de la déforestation, de l'exploitation forestière et du changement d'affectation des terres dans la forêt panamazonienne - PANAMAZON II», financé par l'OIBT dans le cadre du Programme thématique REDDES (budget de l'OIBT de 1 124 784 \$EU) a été mis en œuvre par l'Organisation du traité de coopération amazonienne (ACTO), impliquant la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, la Guyane, le Pérou, le Suriname et le Venezuela. En mai 2013, le Conseil d'administration de la Banque nationale du Brésil pour le développement économique et social (BNDES) a approuvé, par l'intermédiaire de son Fonds Amazonie, un montant de 23 millions de reais brésiliens (près de 12 millions \$EU) à l'ACTO pour un projet de suivi de cinq ans intitulé «Suivi du couvert forestier en région amazonienne» qui poursuit et élargit les activités initiées dans le cadre du projet de l'OIBT en exploitant les infrastructures mises en place dans le cadre du projet de l'OIBT».

Il existe de nombreux autres exemples de l'effet catalyseur de projets de l'OIBT qui débouchent sur le financement d'initiatives plus importantes par d'autres organismes. De tels efforts doivent être mis en lumière plus efficacement et communiqués plus clairement à un public élargi par le biais des activités de sensibilisation de l'OIBT proprement dites, mais aussi par les membres et les autres organismes de financement. Les membres peuvent être d'une grande aide pour faire connaître les projets de l'OIBT qui ont réussi à attirer d'autres sources de financement plus importantes, ce qui pourrait conduire à une boucle de rétroaction positive en encourageant les donateurs à reconsidérer le nombre important et croissant de projets de l'OIBT qui ne sont pas financés. À cet égard, les membres pourront également souhaiter réfléchir à la manière d'aider l'OIBT et/ou les pays membres à accéder à des sources de financement (telles que le 8^e cycle de reconstitution de la caisse du FEM, ou FEM-8) par le biais de programmes dirigés par les pays et conçus pour aider à réaliser les priorités de l'OIBT en finançant certains des plus petits projets pilotes approuvés par l'OIBT, lesquels pourraient être amplifiés ultérieurement grâce à un financement du FEM ou d'autres organismes.

* * *